

18 & 19 juin 2026

AIX-EN-PROVENCE

BULLETIN D'INSCRIPTION (À retourner au plus tard le 12/06/2026)



À ENVOYER

Par courrier à BGFC – BP 90057 – 13101 AIX-EN-PROVENCE
Cedex 1
Ou par mail à jgs@bgfc.fr / bgfc@bgfc.fr

PLUS D'INFOS SUR : www.bgfc.fr

Nom / Prénom :

Membre du collège :

Fonction :

Établissement :

Adresse professionnelle complète :

Téléphone :

E-mail (obligatoire) : Professionnel Agent

E-mail (obligatoire) : Service Formation

Contact (obligatoire) : Service Formation

Téléphone (obligatoire) : Service Formation

Besoin spécifique à prendre en compte OUI NON

(Merci de nous contacter si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers)

TARIFS

(Les droits d'inscription comprennent l'accès au congrès (Centre de Congrès à Aix-en-Provence), aux repas de midi, aux pauses)

	JUSQU'AU 18 mai 2026	A PARTIR du 19 mai 2026
DIM ADHÉRENT à un collège régional *	<input type="checkbox"/> 355 €	<input type="checkbox"/> 385 €
TIM (Technicien(ne) de l'Information Médicale)	<input type="checkbox"/> 280 €	<input type="checkbox"/> 310 €
AUTRES (Non adhérent, administratif)	<input type="checkbox"/> 405 €	<input type="checkbox"/> 435 €
<small>* Sur présentation d'un justificatif</small>		
	JUSQU'AU 18 mai 2026	A PARTIR du 19 mai 2026
CONDITIONS D'ANNULATION (Annulation signifiée par écrit et par mail à bgfc@bgfc.fr / jgs@bgfc.fr qui accusera réception de la demande d'annulation) Pour les personnes qui ne se seront pas présentées au congrès, les conditions d'annulation seront appliquées	Retenue 100 € <small>Aucune inscription ne sera prise en compte sans règlement pour les inscriptions individuelles ou prise en charge par l'établissement pour les inscriptions sous convention de formation Pas d'inscription sur place</small>	Aucun remboursement ne sera effectué

MODE DE RÉGLEMENT

Facturation à l'établissement, par convention de formation : remplir et faire valider impérativement la convention de formation ci-jointe
L'organisme de formation de la société BGFC est certifié QUALIOPI au titre de la catégorie ACTIONS DE FORMATION
Aucune inscription ne sera prise en compte sans prise en charge & convention de formation continue ci-jointe complétée et signée par l'établissement
(Dès réception de la convention de formation continue, une confirmation d'inscription sera envoyée par email au participant et à la formation continue)

A l'inscription : Par CHEQUE à l'ordre de « BGFC » ou par VIREMENT BANCAIRE sur le compte « BGFC »

BNP Paribas – Cours Sextius – AIX-EN-PROVENCE
Code Banque 30004 – Code guichet 00601 – Compte n° 10461463 21
IBAN : FR76 3000 4006 0100 0104 6146 321 – BIC : BNPAFRPPXXX
Aucune inscription ne sera prise en compte sans règlement

(Dès réception du règlement, une confirmation d'inscription et une facture acquittée seront envoyées par email au participant)

Les confirmations d'inscription sont envoyées par mail dans un délai de 7 jours. Si vous ne recevez pas nos mails, merci de contacter BGFC.

Lors de votre participation à une formation, vous êtes soumis au règlement intérieur disponible sur notre site. Le détail de la formation congrès, les CGV (Conditions Générales de Ventes), le règlement intérieur ainsi que la Charte de l'accueil des personnes en situation de handicap sont consultables sur notre site internet www.bgfc.fr.

Date et signature

À COMPLETER ET A FAIRE VALIDER PAR LE SERVICE DE FORMATION CONTINUE DE L'ETABLISSEMENT
DATE limite DES INSCRIPTIONS : 12 JUIN 2026

ENTRE LES SOUSIGNES

- L'ETABLISSEMENT (NOM ET ADRESSE COMPLETE)**
-
-
- Représenté par (Identité, fonction)
- N° SIRET de l'établissement :
- Code service :
- Numéro de commande :
- d'une part,
- BG FORMATION CONSEIL (BGFC), SASU, Organisme formateur** enregistré sous le numéro 93.13.14844.13 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur, certifié QUALIOPI N° FR077454-1
Représenté par le Docteur B. GARRIGUES, Président
- d'autre part,

IL EST RAPPELE CE QUI SUIT**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

BGFC réalise l'action de formation « XVII^e journées du Grand Sud d'Information Médicale » les 18 & 19 juin 2026 au Centre de Congrès à Aix-en-Provence (13).

ARTICLE 2 : BENEFICIAIRE DE LA FORMATION

NOM et PRENOM du/des stagiaires	FONCTION

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation se déroulera sous forme de présentations orales, de conférences invitées et sous forme de communications affichées, exposés interactifs avec support visuel et sera sanctionnée par une attestation de présence remise à chaque participant. (Cf. le détail de la formation disponible sur notre site www.bgfc.fr onglet « Nos formations – Nos formations en Congrès ».)

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES

En contrepartie de cette action de formation, l'établissement (ou l'organisme payeur) s'engage à verser à BGFC le montant des frais d'inscription pour le stagiaire (comprenant les conférences, les repas de midi et pauses). Le règlement sera effectué à l'issue de la formation, dès réception de la facture correspondante établie par l'organisme formateur.

Tarif à reporter :

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

Toute absence, accident ou manquement d'un agent en formation, devra faire l'objet de la part de l'organisme formateur d'une déclaration auprès du directeur de son établissement d'origine.

Lors de votre participation à une formation, vous êtes soumis au règlement intérieur disponible sur notre site www.bgfc.fr onglet « Nos formations – Documents utiles à télécharger ».

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS CONCERNANT L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à contacter nos services avant leur inscription afin d'envisager ensemble les éventuelles dispositions complémentaires à mettre en place pour assurer leur participation dans les meilleures conditions. (Cf. Charte de l'accueil des personnes en situation de handicap sur notre site internet)

ARTICLE 7 : ANNULATION

En cas d'annulation de l'inscription, signifiée par écrit à BGFC par mail à bgfc@bgfc.fr / ios@bgfc.fr qui accusera réception de la demande d'annulation :

- Jusqu'au 18 mai 2026 : 100 € seront retenus
- À partir du 19 mai 2026 : aucun remboursement ne sera effectué.

Pour les personnes qui ne se seront pas présentées à la formation, les conditions d'annulation seront appliquées. Tout stage commencé est dû en totalité. (Cf. les Conditions Générales de Vente disponibles sur notre site www.bgfc.fr onglet « Nos formation – Documents utiles à télécharger ».)

ARTICLE 8 : MODIFICATIONS, LITIGES

En cas de litige de quelque nature qu'il soit, les deux parties signataires procéderont par accord amiable au règlement définitif de ladite convention.

Pour BG FORMATION CONSEIL

Docteur Bernard GARRIGUES – Président

Pour l'établissement bénéficiaire

Le représentant

(Date, Cachet et signature)

Date :

BG Formation - Conseil
Domaine de la Marguerite
6, rue Malbos - BP 90057
13101 Aix-en-Provence Cedex 1
SIRET 524 485 273 00014